



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/ARM/2
7 août 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 2000
25-29 septembre 2000, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

DEUXIÈME CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'ARMÉNIE (2000-2004)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 9	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . .	10 - 18	4
III. OBJECTIFS, DOMAINES DU PROGRAMME ET RÉSULTATS ESCOMPTEÉS	19 - 39	6
A. Bonne gouvernance	26 - 32	8
B. Réduction de la pauvreté et relèvement après conflit	33 - 39	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	40 - 42	11
A. Gestion du programme	40	11
B. Suivi et évaluation	41	11
C. Mobilisation des ressources	42	11
Annexe. OBJECTIF DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ARMÉNIE, 2000-2004		12

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec l'Arménie a couvert la période 1997-1999. Le deuxième cadre de coopération expose la stratégie et les domaines de coopération avec le PNUD en 2000-2004 et est harmonisé sur les cycles des autres fonds et programmes principaux des Nations Unies dans le pays. Il repose sur les résultats du bilan de pays du PNUD pour 1999, les conclusions du Bilan commun de pays CCA de l'ONU et des consultations et discussions prolongées entre le Gouvernement et le PNUD.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Les bouleversements politiques et économiques qui ont secoué l'Arménie dans les premières années de son indépendance et les conséquences auxquelles quasiment aucun remède n'a été apporté du séisme de 1988 l'ont plongée dans une situation d'urgence complexe. Entre 1988 et 1992, à la suite de heurts ethniques, environ 400 000 Arméniens de souche qui vivaient en Azerbaïdjan ont été chassés de chez eux et se sont réfugiés en Arménie. Actuellement, on compte officiellement en Arménie 311 000 réfugiés, dont 40 000 (13 600 ménages) n'ont pas de logement convenable. En outre, le conflit du Nagorno-Karabakh a créé 72 000 réfugiés de l'intérieur qui ont quitté leurs foyers le long de la frontière avec l'Azerbaïdjan. Le conflit a été extrêmement dur pour le pays, a freiné son développement économique et, dans le même temps, a dissuadé beaucoup de donateurs de coopérer ou d'accroître leur coopération avec l'Arménie dans le domaine du développement. Un cessez-le-feu est en vigueur depuis mai 1994 mais, jusqu'à présent, les entretiens qui ont lieu sous les auspices du Groupe de Minsk de l'OSCE en vue de la négociation d'un règlement à ce conflit vieux de 12 ans n'ont pas abouti à un accord de paix. En 1999, cependant, un certain dynamisme a été imprimé à ces négociations à la suite d'une reprise du dialogue entre le Président de la République d'Arménie et celui de la République d'Azerbaïdjan et avec la récente reprise des négociations dans le cadre du Groupe de Minsk. Un accord de paix pourrait donc être signé prochainement.

3. Depuis 1998, la situation globale en matière de développement évolue positivement. À plusieurs reprises, le Gouvernement a souligné que l'état d'exception était pour l'essentiel dépassé et que les organismes de l'ONU devaient réorienter leur programmation vers des activités liées au développement. Le PNUD, qui dirige le système de coordonnateur résident en Arménie, devrait continuer à jouer un rôle actif dans l'évolution de l'assistance vers un développement durable et non plus seulement pour les premiers secours.

4. Les efforts du Gouvernement pour obtenir une stabilité macro-économique et le large éventail de réformes structurelles ont créé la base d'une croissance annuelle réelle du produit intérieur brut (3,3 % en 1999). Néanmoins, le niveau global de l'économie reste négatif par rapport à la période d'avant l'indépendance. Le secteur privé demeure embryonnaire et n'est pas assez fort pour alimenter une croissance économique et il est nécessaire de reformuler les politiques dans de nombreux domaines. Il faudrait que l'économie soit stimulée par des investissements extérieurs, bénéficiant d'un cadre juridique adéquat, de réformes du système judiciaire, d'une modernisation de la fonction publique et d'une régression de la corruption.

5. L'indice de développement humain de l'Arménie n'a pas cessé de reculer de 47 en 1991 à 103 en 1995 puis est remonté lentement jusqu'à 87 en 1997, ce qui peut s'expliquer par un certain niveau de croissance économique et une amélioration des indices du revenu ajusté par habitant. Le fait que l'Arménie ait été classée parmi les pays ayant atteint un niveau moyen de développement humain est principalement imputable à son taux d'alphabétisation qui est élevé.

6. La transition, les problèmes non réglés provoqués par le tremblement de terre de 1988 et les répercussions du conflit du Nagorno-Karabakh, y compris l'embargo économique, ont gravement détérioré le tissu social du pays. Les réformes se sont accompagnées d'une chute du niveau de vie, d'une perte massive d'emplois, d'un appauvrissement de la population et d'une polarisation sociale. La croissance économique n'a pas eu d'incidence positive sur le niveau de vie de la population. La situation sociale d'ensemble demeure déplorable : les écarts se creusent et certains groupes qui sont dans une pauvreté transitoire glissent vers une pauvreté structurelle. Le coefficient de Gini qui était de 0,602 en 1996 a atteint 0,690 en 1998-1999. Le taux de chômage officiel en 1999 s'est élevé à 11,8 %, et place l'Arménie au dernier rang des pays successeurs de l'Union soviétique. Les enquêtes statistiques ont montré que l'instabilité de l'emploi est devenue la norme pour un tiers de la population active, dont entre autres 21 % ne peuvent atteindre un niveau de vie minimum et 18 % se retrouvent dans la catégorie des chômeurs ayant renoncé. Le salaire mensuel moyen brut, qui était de 36 dollars des États-Unis en 1999, était inférieur au moins de moitié au panier minimum de la ménagère et représentait le quart du revenu total des familles. Les indicateurs sociaux sont décourageants : 31 % des ménages ne peuvent pas financer l'éducation de leurs enfants; 70 % des malades n'ont pas accès à des services de soins de santé; 90 % des personnes âgées retraitées vivant seules dépendent entièrement de l'assistance humanitaire.

7. Les vicissitudes qui ont suivi l'indépendance et les conséquences de la transition vers une économie de marché ont nettement pesé sur la structure par sexe de la société arménienne et ont nui à la condition des femmes, à leur rôle et à leur statut social. L'équilibre entre hommes et femmes dans les structures administratives a été détruit et la polarisation dans tous les secteurs du pouvoir est importante. Au Parlement, 3 % des députés sont des femmes et il n'y a aucune femme ministre ou gouverneur. La participation des femmes dans les systèmes bancaire et financier se cantonne surtout au niveau des cadres moyens et inférieurs et il y a extrêmement peu de femmes chefs de moyennes ou grandes entreprises. Les garanties que l'État offre aux femmes qui travaillent sont en grande partie ignorées en raison d'une interprétation erronée des relations du marché, surtout parce que la réglementation du travail n'est pas respectée et que les rouages juridiques pour la faire appliquer sont inefficaces. La planification du développement socio-économique ne tient pas compte des sexospécificités. Au cours des 10 dernières années, la santé des femmes a beaucoup reculé. Elles ont eu de moins en moins accès à des services de santé. L'avortement est encore la principale méthode de planification familiale; le taux de mortalité maternelle a été de 35,6 pour 100 000 naissances vivantes en 1999. La situation démographique est caractérisée par des taux de fécondité et d'accroissement de population en recul constant. Ces tendances, conjuguées à l'accélération de l'émigration de la population économiquement active en âge de procréer et au vieillissement de la population, risquent d'avoir des conséquences sérieuses pour le développement économique et social à moyenne et longue échéance. En attendant, la part des classes d'âge économiquement actives

ayant fait des études spécialisées de haut niveau ne cessera de s'accroître d'ici à 2010. Cet avantage démographique pourrait stimuler le développement économique à condition d'être soutenu par des conditions favorables.

8. Déjà avant l'indépendance, on ne ressentait pas en Arménie la nécessité de tenir compte des préoccupations écologiques dans le domaine du développement économique d'ensemble, on n'en avait pas l'expérience et on ne disposait pas des rouages pour cela. De plus, les mutations socio-économiques et politiques, les nouveaux mécanismes d'économie de marché et l'absence d'un cadre juridique approprié ont eu des conséquences globales nocives pour l'environnement. La mauvaise exploitation des ressources naturelles a gaspillé celles-ci à long terme, la pollution étendue de l'air, de l'eau et du sol, la libération d'agents contaminants dans l'environnement, l'intrusion maladroite dans les campagnes, l'accumulation de déchets et la distorsion structurelle de l'économie arménienne due au vieillissement des techniques et à l'inadaptation de l'infrastructure ont provoqué une grave détérioration de l'environnement. Les conséquences immédiates et lointaines consistent en une détérioration de la santé publique et à un raccourcissement de l'espérance de vie, ainsi qu'un déclin des réserves génétiques de la flore, de la faune et des écosystèmes importants pour l'économie.

9. L'Arménie a obtenu de bons résultats dans le domaine de la conduite des affaires publiques et applique la Constitution de 1995. Elle a été conduite à mettre en place et améliorer des rouages démocratiques associant l'État, la société civile et le secteur privé. Les réformes judiciaires de 1998 ont réussi à restructurer le pouvoir administratif en commençant par redistribuer structurellement les pouvoirs exécutifs et législatifs et faire adopter une décentralisation institutionnelle de l'administration. Néanmoins, l'administration publique est inefficace, minée par la corruption; une sérieuse formation est nécessaire dans le domaine judiciaire et la réforme de la fonction publique, ainsi que l'acquisition véritable de pouvoirs par la société civile et le secteur privé se font encore attendre. Les libertés et les droits de la personne humaine garantis par la Constitution commencent à être exercés seulement lentement. L'Arménie est en train de se doter d'une politique en matière de techniques d'information et de communication dont l'utilisation optimale aiderait le Gouvernement à résoudre de nombreux problèmes de gouvernance d'une manière beaucoup plus efficace.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

10. Le premier cadre de coopération avec l'Arménie exposait des affaires publiques et les principaux objectifs de l'assistance du PNUD : a) gestion du développement aux niveaux national, régional et local; b) moyens d'existence durables dans certains cadres géographiques, y compris renforcement des secteurs sociaux; c) questions écologiques dans le contexte du développement durable et de l'atténuation de la pauvreté. Le suivi et l'évaluation du programme sur la base du premier cadre de planification, particulièrement le bilan de pays en octobre 1999 ont montré que la réputation et les résultats du PNUD en tant que partenaire de l'Arménie dans le domaine du développement s'étaient beaucoup améliorés. L'assistance du PNUD a imprimé un élan aux capacités arméniennes, en particulier aux niveaux local et régional, prouvant la forte capacité d'absorption de l'assistance technique du pays.

Résultats scientifiques de la coopération du PNUD au cours de la période du premier cadre de planification

11. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et les moyens d'existence durables, le PNUD a contribué à renforcer les aptitudes d'enquête et d'analyse du Ministère de la statistique et à favoriser un vaste débat concernant les questions liées à la pauvreté. Le PNUD, en même temps que la Banque mondiale, a appuyé diverses enquêtes du Ministère de la statistique. De nouvelles méthodes d'échantillonnage et de traitement des données ont été adoptées et une base de données orientée sur la pauvreté a été constituée au Ministère. Un ensemble d'indicateurs sociaux ont été identifiés et analysés sur la base des chiffres de 1996.

12. Le PNUD a utilisé ses ressources limitées pour des interventions bien ciblées visant à aider les pauvres, y compris toutes les catégories de populations vulnérables, à accéder aux services de base aussi bien au niveau local qu'au niveau central en développant des capacités et en sensibilisant aux questions urgentes liées à la pauvreté. En coopération avec d'autres partenaires, le PNUD a remis en état des écoles, financé la publication de manuels, développé les capacités de gestion scolaire et facilité la scolarisation des élèves dans des matières faisant intervenir les technologies de l'information. Le PNUD a aussi contribué à lancer plusieurs projets pilotes fructueux visant à éliminer la pauvreté et offrir des moyens d'existence durables, y compris des programmes de vulgarisation à l'intention des petits exploitants agricoles appauvris et une formation pour apprendre aux micro-entrepreneurs à résoudre les questions de crédit et de financement.

13. Le PNUD a favorisé la constitution d'un cadre qui permette un développement humain durable au niveau des politiques en aval et aussi en amont. Les rapports sur le développement humain en Arménie ont servi à favoriser un dialogue et une analyse concernant les politiques au niveau national et sont considérés par un large éventail d'utilisateurs comme donnant des références précieuses au sujet de l'Arménie.

14. En ce qui concerne les progrès d'une bonne conduite des affaires publiques, le PNUD a joué un rôle de premier plan en coordonnant l'assistance pour la tenue d'élections en partenariat avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'International Foundation for Electoral Systems, le Bureau pour les institutions démographiques et les droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne, etc. Le PNUD a oeuvré avec des organisations non gouvernementales présentes en Arménie et avec des organisations internationales pour développer et protéger les droits de l'homme en Arménie. Il a aussi été actif dans le domaine de l'édification institutionnelle et l'édification de capacités. Grâce à son assistance a été créée et renforcée l'Institution suprême de vérification, organe chargé de contrôler les activités de l'exécutif. Au niveau local, l'assistance du PNUD a encouragé les collectivités à prendre davantage en charge leurs propres affaires et leur propre développement.

15. En raison de l'isolement dont souffre l'Arménie, on a beaucoup insisté sur les liaisons entre ce pays et l'ensemble du monde grâce à des technologies modernes d'information. Le PNUD a appuyé la création d'un centre offrant un accès public libre à Internet, ainsi que la première installation de formation

pour des usagers d'Internet dans la région. Il a aussi apporté une assistance pour renforcer les capacités d'exportation de biens et de services en faisant appel aux compétences techniques de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) et du Centre du commerce international.

16. Dans le domaine de l'environnement, un nombre important de projets en cours financés le plus souvent par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont porté sur l'exécution par l'Arménie des engagements internationaux qu'elle avait contractés en vertu de diverses conventions dans le domaine de l'environnement, des activités de plaidoyer et l'édification de capacités du Ministère de l'environnement.

17. Face à la détérioration de fait de la condition de la femme, due en général à l'expansion de la pauvreté, le PNUD a accordé une attention particulière à la nécessité de consacrer des activités de plaidoyer aux sexes spécifiques et de prendre celles-ci entièrement en compte dans ses projets.

18. Les principaux enseignements de la coopération du PNUD au cours du premier cadre de coopération sont les suivants :

a) La coopération du PNUD sera plus efficace s'il regroupe les différents projets par objectif de développement et axe plus étroitement le programme sur un plus petit nombre de domaines;

b) Pour avoir l'impact voulu, il est indispensable d'inclure des arrangements concernant la durabilité et des stratégies de sortie dans les projets au stade de la conception;

c) L'impact global de la coopération du PNUD gagnerait à une application plus vaste de modalités d'exécution nationale associées à l'exécution par des institutions qui permettraient d'obtenir des experts extérieurs le cas échéant;

d) Pour atteindre les objectifs envisagés en temps voulu, il est nécessaire que les organismes des Nations Unies chargés de l'exécution adoptent des modalités opérationnelles plus souples pour garantir que la fourniture du projet n'en pâtisse pas;

e) La participation active d'ONG à l'exécution de projets est utile parce qu'elle vient en complément des capacités limitées du Gouvernement.

III. OBJECTIFS, DOMAINES DE PROGRAMME ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

19. Au cours du deuxième cadre de programmation, le PNUD axera ses interventions sur les objectifs nationaux de développement et il aidera l'Arménie à surmonter les effets nocifs de la transition et à ouvrir la voie vers un développement d'ensemble. À cet égard, et compte tenu de sa mission et des enseignements qu'il a retirés de la coopération passée, il soutiendra le Gouvernement dans sa lutte contre l'aggravation de la pauvreté et du chômage, appuiera la réforme que le Gouvernement a entreprise pour améliorer son efficacité, accroître la transparence et diminuer la corruption et l'aidera

aussi à favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans la fonction publique et dans le Plan d'action nationale pour l'environnement.

20. Le Gouvernement s'emploiera à favoriser la complémentarité entre la coopération du PNUD et les interventions d'autres institutions spécialisées de l'ONU, des donateurs, des institutions financières internationales et des ONG. Le Gouvernement a trouvé un encouragement particulier dans l'effort collectif déployé par le système des Nations Unies pour produire au début de l'an 2000 le Bilan commun de pays qui fournit une base solide à une programmation concertée des organismes des Nations Unies et au renforcement du partenariat avec le Gouvernement.

21. On compte que le PNUD continuera à appuyer le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour respecter les engagements qu'il avait contractés aux conférences mondiales et dans les conventions internationales relatives entre autres à l'environnement ou aux droits de l'homme auxquelles l'Arménie a adhéré et qu'elle a ratifiées.

22. Compte tenu de ce qui précède et de la recommandation faite dans le bilan de pays de focaliser davantage le programme sur un nombre plus réduit de domaines, le Gouvernement propose pour le deuxième cadre de planification deux grands domaines de programme : a) une bonne conduite des affaires publiques; b) la réduction de la pauvreté et le relèvement après conflit. Ces deux domaines sont généraux et essentiels pour les objectifs du programme de développement national; ils sont compatibles avec le mandat du PNUD et les avantages comparés de celui-ci. Ils sont aussi liés et se renforcent l'un l'autre et ils favoriseront la poursuite positive et l'accomplissement du processus de transition en Arménie. La bonne conduite des affaires publiques, y compris l'efficacité de l'administration publique, son ouverture à la mondialisation et sa participation à celle-ci sont indispensables pour créer les conditions nécessaires à une croissance économique durable, au développement social et à la réduction de la pauvreté, particulièrement pour les groupes vulnérables. Un abaissement appréciable du niveau actuel de pauvreté, qui est élevé, est d'autre part indispensable à l'accélération du développement économique qui finira par régénérer le tissu social fragilisé et appuyer la cohésion sociale.

23. Les activités de plaidoyer et les conseils en matière de politique, principalement tels qu'ils sont contenus dans le rapport national sur le développement humain, continueront à être au coeur des activités du PNUD en Arménie. Le travail de plaidoyer du PNUD favorisera un vaste dialogue au sujet des questions essentielles et des défis que pose le développement de l'Arménie.

24. Les problèmes liés aux sexospécificités se retrouvant dans tous les domaines, le PNUD entreprendra d'en tenir compte dans les deux domaines de programme, en aidant le Gouvernement à lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et les fillettes, à éliminer la discrimination dont les femmes sont victimes sur le marché de l'emploi, à accroître les possibilités d'emploi féminin, à développer l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine de la protection sociale, à donner aux femmes les moyens de leur émancipation par l'accès aux ressources et la maîtrise de celles-ci, à créer un environnement favorable à une participation accrue des femmes aux postes de pouvoir et de décision, à favoriser l'accès des femmes aux postes supérieurs de décision dans les sphères économiques et sociales, à renforcer les rouages institutionnels

favorables à l'égalité entre hommes et femmes, à continuer d'analyser la législation arménienne du point de vue de l'égalité des hommes et des femmes et à fournir des conseils sur le plan des politiques. On attend de cette prise en compte dans tous les domaines d'activité un meilleur équilibre par rapport aux préoccupations des hommes et des femmes dans les prises de décisions de l'État et une approche des politiques de réduction de la pauvreté qui tienne compte des sexospécificités.

25. En ce qui concerne la protection et la gestion de l'environnement, le PNUD se servira du Plan national d'action afin de continuer à mettre en place des structures juridiques et réglementaires. De telles structures favoriseront le respect des lois, des normes et des règles en matière de protection de l'environnement, aideront à mettre en oeuvre les principes des conventions relatives à l'environnement; aideront le Gouvernement à avoir des politiques économiques, écologiques et sociales favorables à un développement durable, oeuvreront avec le FEM pour mettre en oeuvre des mandats mondiaux, particulièrement par une participation à l'application du Programme d'action du lac Sevan et à la stratégie et au plan d'action nationaux sur la biodiversité, et aideront l'Arménie dans ses initiatives de définition d'une troisième voie des pays dont l'économie est en transition dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

A. Bonne conduite des affaires publiques

26. Le domaine de programme qui concerne la bonne conduite des affaires publiques comporte deux volets : a) développement de technologies de l'information et de la communication en tant que moyen d'amélioration de la gouvernance; b) édification de capacités des principales institutions de gouvernance, et consolidation de la démocratie.

27. L'objectif de développement du premier volet consiste à appuyer l'amélioration de la conduite des affaires publiques, l'efficacité et la transparence de l'administration publique et le renforcement de la démocratie en appuyant une participation accrue au processus de mondialisation grâce à des cyberliaisons reposant sur des connaissances et au libre-échange d'information entre institutions publiques, organismes de la société civile et particuliers.

28. Le PNUD n'est pas un nouveau venu dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et a déjà appuyé le processus de réforme durable dans lequel s'est lancé l'Arménie en l'aidant à se doter d'une infrastructure en matière d'information qui garantisse un accès adéquat aux ressources dans ce domaine aussi bien au Gouvernement, aux universitaires, aux enseignants qu'aux milieux d'affaires, aux ONG et aux groupes de la société civile. Capitalisant sur ces précédentes interventions dans ce domaine, le PNUD appuiera le Gouvernement au service de deux objectifs :

a) Concevoir une stratégie permettant d'utiliser au mieux ces technologies en tant que moyen de développement humain et faciliter la réforme politique et économique. Cette stratégie sera arrêtée en coopération avec la Banque mondiale, l'Union européenne, l'OSCE et l'Open Society Institute;

b) Améliorer l'accès à l'information pour les médias, la société civile, le grand public, le secteur privé et les donateurs.

29. On attend du sous-programme qu'il facilite les résultats suivants :
a) meilleure administration publique et meilleurs services publics, particulièrement grâce aux liaisons entre les administrations centrales et les administrations décentralisées; b) plus grande transparence et plus grande participation de la société civile à la vie collective, grâce aux facilités d'accès électronique aux documents publics; c) encouragement à la croissance économique grâce à l'accès électronique à l'information dans le domaine de l'économie et aux possibilités d'investissement par la création, en partenariat avec la Banque mondiale d'un portail Internet pour le développement de l'Arménie; d) amélioration de la coordination de l'aide publique au développement à l'Arménie, par la création d'une banque de données ouverte sur la coopération internationale.

30. Le deuxième volet, qui concerne l'édification de capacités dans l'intérêt d'une bonne gouvernance, aura pour principaux objectifs de renforcer les institutions de l'État et de donner davantage de moyens à la société civile et consistera en trois grandes interventions :

- a) Renforcement des processus électoraux;
- b) Lutte contre le problème de la corruption grâce à des conseils d'experts;
- c) Droits de l'homme.

31. Les résultats attendus de ce sous-programme sont les suivants :
a) amélioration de la capacité des commissions électorales centrales et régionales et participation accrue aux élections; b) adoption d'une loi anti-corruption; c) meilleure connaissance des questions relatives aux droits de l'homme résultant de leur inscription aux programmes d'études scolaires et universitaires.

32. Les incidences de la coopération du PNUD dans le domaine de la programmation concernant la bonne gouvernance se mesureront à la solidité et à l'amélioration des politiques publiques, à la coordination et à l'utilisation d'une aide extérieure et des fonds publics, à la liberté, l'équité et la transparence des processus électoraux, ainsi qu'à la réduction du nombre global de violations des droits de l'homme. L'objectif global du programme de bonne conduite des affaires publiques et des activités de plaidoyer du PNUD consistera à orienter les politiques publiques vers les catégories sociales pauvres et vulnérables.

B. Réduction de la pauvreté et relèvement après conflit

33. L'objectif de développement de ce domaine est de : a) fournir un appui au Gouvernement et à la société civile dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'un développement social; b) faciliter l'édification de capacités pour le relèvement après conflit.

34. Le PNUD suit de près les négociations menées par le Groupe de Minsk de l'OSCE au sujet du conflit du Nagorno-Karabakh. Des discussions ont lieu régulièrement avec la Banque mondiale, les coprésidents du Groupe Minsk, les

ambassades des pays et les organismes de l'ONU. En cas d'accord de paix, le PNUD, en consultation avec le Gouvernement, prendra les décisions spéciales qui s'imposent du point de vue du développement.

35. En amont, le PNUD fournira une assistance au Gouvernement pour mettre en place et exploiter un système de surveillance spécial, qui correspondra à un élément important des Poverty Reduction Strategy Paper établis à l'initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international afin de fournir des informations à jour sur les questions relatives à la pauvreté et à la société à l'intention de tous les intervenants. Les activités du PNUD viseront à édifier les capacités nationales dans le domaine de l'analyse orientée vers les politiques et à mettre ses compétences spécialisées au service des pauvres en ce qui concerne la législation et les projets de loi. Le PNUD apportera un appui au Gouvernement en vue de la préparation et de la publication d'un bulletin trimestriel d'analyse et d'information sur les tendances sociales ainsi que d'un rapport annuel sur l'évolution socio-économique en Arménie. Les rapports pour lesquels le PNUD fournit un appui seront davantage axés sur la pauvreté et l'indice de pauvreté sera utilisé comme objectif compte tenu particulièrement des sexospécificités.

36. En aval, le PNUD fournira une assistance aux collectivités ayant des programmes axés sur les pauvres. Une méthode d'évaluation spéciale sera mise au point et appliquée sur la base d'une évaluation rapide de la pauvreté pour identifier et repérer les familles les plus pauvres et les groupes vulnérables dans les ensembles, par exemple, de réfugiés et de personnes déplacées de l'intérieur.

37. Les résultats attendus dans le domaine du premier sous-programme seront les suivants : a) stratégie nationale de réduction de la pauvreté sur la base d'une amélioration des politiques socio-économiques et des programmes sociaux intéressant les pauvres adoptés par le Gouvernement; b) renforcement des capacités nationales de suivi, d'alerte et d'analyse des changements sociaux; c) amélioration d'un accès équitable aux services sociaux.

38. Le sous-programme sur le relèvement après conflit aura principalement pour objet d'édifier des capacités de neutralisation et d'élimination des mines terrestres dans la région qui a le plus souffert du conflit au Nagorno-Karabakh. Le Gouvernement attend du PNUD qu'il mette au point et applique un programme ciblé de neutralisation des mines terrestres : relevé, formation de spécialistes et sensibilisation de l'opinion à ce problème.

39. Pour mesurer l'impact du sous-programme sur la réduction de la pauvreté et le relèvement après conflit, on se fondera d'une part sur des taux réalistes de réduction du niveau de pauvreté et de relèvement du niveau d'accès aux services sociaux, de l'autre sur une plus grande sécurité due à l'enlèvement d'une partie des mines terrestres et à l'utilisation du territoire déminé à des fins agricoles.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Gestion du programme

40. L'exécution nationale restera le principal mode d'exécution pour le programme du PNUD en Arménie. Néanmoins, comme l'a recommandé le bilan de pays, le Gouvernement essaiera d'éliminer les obstacles à une utilisation plus complète et plus efficace de ce mode d'exécution. On recourra à un agent d'exécution lorsque des compétences spécialisées seront nécessaires. Des institutions spécialisées de l'ONU continueront aussi à coopérer à la fourniture de services d'appui spécialisés et techniques pour les programmes d'exécution nationale. Les ONG, les institutions locales et le secteur privé seront incités à approfondir leur participation aux programmes du PNUD, entre autres à servir d'agents d'exécution le cas échéant. En outre, les institutions de Bretton Woods demeureront des partenaires immédiats du PNUD.

B. Suivi et évaluation

41. Le programme sera soumis aux règles normalisées de surveillance, d'évaluation et de suivi du PNUD, y compris en ce qui concerne les rapports d'avancement des travaux et les rapports techniques, ainsi que les réunions et les visites. Des bilans de projet feront en sorte que les buts et objectifs soient clairs et orientés vers des résultats. Pour chaque programme ou projet national, on définira des étapes et des critères de succès, ce qui facilitera le suivi et l'évaluation de leurs incidences. Un plan d'évaluation sera préparé et appliqué. Les conclusions serviront de base aux ajustements nécessaires et seront utilisées aussi pour le bilan de pays qui aura lieu au cours de la troisième année de la période couverte par le cadre de planification : le but de ce bilan sera d'évaluer les résultats obtenus et de faire des recommandations en vue éventuellement d'une révision ou de la définition d'un nouveau cadre de coopération.

C. Mobilisation des ressources

42. Les ressources propres du PNUD affectées au cadre de programmation continueront de servir de catalyseur pour la mobilisation des ressources. À ce sujet, les fonds du PNUD serviront de capital de départ pour faciliter la mise en oeuvre des programmes qui ont des chances d'attirer un appui de plusieurs donateurs. Des efforts concertés seront déployés pour continuer à utiliser divers fonds, par exemple le FEM, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, de même que des fonds d'affectation spéciale bilatéraux au service de l'exécution du programme du PNUD. Le Gouvernement pourra partager les coûts dans certains cas, en partageant ceux des projets et par le biais de l'utilisation de dons et de prêts, particulièrement de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Le PNUD complétera aussi ces efforts de mobilisation de ressources en continuant à organiser des réunions conjointes de donateurs et des réunions de tables rondes sectorielles avec les institutions de Bretton Woods.

Annexe

OBJECTIF DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ARMÉNIE, 2000-2004

Source	Montant (en milliers de dollars É-U.)	Commentaires
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du report	(1 002)	Y compris SAO.
MCARB 1.1.1	3 693	Assigné immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée uniquement à des fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement de du taux maximal dépendra également des ressources disponibles.
AEPP/AST	322	
Total partiel	3 013 <u>a/</u>	
Ressources autres que les ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	200	
Fonds pour le développement durable	1 000	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	500	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds		
Total partiel	1 700	
Total général	4 713	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP : appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST : appui aux services techniques; FEM : Fonds pour l'environnement mondial; MCARB : montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAO : services administratifs et opérationnels.
